



Demission gerance reste a travailler

Par **herve01**, le **12/03/2013 à 14:39**

bonjour rnje suis gerant majoritaire d une societe bar tabac restaurant avec 1 autre personne associer , notre societe est tombe sur le coup d un redressement judiciaire , et donc notre associe ne voulant pas perdre les bien qu il avait nous a demander de demissionne de notre poste de gerance a madame et moi meme , de maniere devant le juge a faire falloir que la societe repartira mieux avec une nouvelle gerance , le probleme c est que le nouveau gerant est de la famille , et je suis encore entrain de continuer a travailler avec ma femme dans le bar mais sans aucun statut n y de gerant n y de salarier , que peut il m arriver ou bien , le faites de travaille je redeviens salarier ou bien dois je partir et ainsi m inscrire a pole emploie rnje vous remerci de pouvoir me donner une reponse car mon cas m inquiete merci a tous herve

Par **FRANCK34**, le **12/03/2013 à 15:19**

Votre dossier semble embrouillérnnsi vous avez démissionné de la gérance, le syndic qui a déjà le contrôle vous remplacernrnsi vous travaillez sans statut c'est du travail dissimulé sauf accord du syndic et du tribunalrnnpour tout savoir sur les sociétésrnnrn<http://www.fbIs.net/STATUTS.htm>